

CH_VB 2001-0833 1601 vom 4. Mai 2001

Bundesverwaltung, 2001-05-04, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2001-0833_1601

FR: CH_VB 2001-0833 1601 du 4 mai 2001

IT: CH_VB 2001-0833 1601 del 4 maggio 2001

Volltext

2001-0833 1601 Approbation des redevances d'approche perçues par Skyguide sur les aéroports de Berne-Belp, de Genève, de Granges SO, des Eplatures, de Lugano, de Zurich et de Saint-Gall-Altenrhein Par décision du 4 mai 2001, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé avec effet au 1er juillet 2001 les redevances d'approche fixées et perçues par Skyguide - Société anonyme suisse pour les services civils et militaires de la navigation aérienne - sur les aéroports de Berne-Belp, de Genève, de Granges SO, des Eplatures, de Lugano, de Zurich et de St.Gall-Altenrhein. La décision et le dossier de la requête peuvent être consultés pendant la durée du délai de recours auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne, aux heures d'ouverture des bureaux. En outre, le libellé complet de la décision peut être commandé à l'Office fédéral de l'aviation civile, no de tél. 031 325 91 77. La décision ou certaines parties de celle-ci peuvent être attaquées dans les 30 jours devant la commission de recours du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, par recours de droit administratif. Le délai de recours commence à courir, en cas de notification personnelle aux parties, le jour suivant cette notification et, en cas de publication dans une feuille officielle, le jour suivant cette publication. Le mémoire de recours sera dressé en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et il portera la signature du recourant ou de son mandataire. La décision attaquée ainsi que les actes produits comme moyens de preuve, y seront joints, pour autant que le recourant en dispose. En cas de représentation par un tiers, une procuration en sa faveur sera également jointe au dossier. 15 mai 2001
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la Communication

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Approbation des redevances d'approche perçues par Skyguide sur les aéroports de Berne- Belp, de Genève, de Granges SO, des Eplatures, de Lugano, de Zurich et de l'aérodrome de Saint-Gall-Altenrhein In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2001 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 19 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 15.05.2001 Date Data Seite 1601-1601 Page Pagina Ref. No 10 125 382 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.